

« Appui aux organisations féministes des Suds »

2020

L'Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner des structures (Organisation de la société civile – OSC) pour la mise en place d'un dispositif de financement, de renforcement et de structuration d'organisations féministes des Suds dont l'activité a pour objectif principal l'égalité entre les femmes et les hommes (notées 2 selon le marqueur « genre » du CAD de l'OCDE). L'appel à projets s'adresse à tous les pays en développement, que ce soit en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en Asie ou en Amérique Latine, avec une concentration des financements sur les OSC du continent africain (y incluse l'Afrique du Nord) à hauteur de 65%. , selon un cadre défini (voir les termes de référence - Section XII).

L'AFD dispose à ce titre d'une enveloppe de 15 millions d'euros sur subvention. L'appel à projets a vocation à sélectionner l'OSC ou le consortium d'OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays du Sud qui gèrera l'intégralité de l'enveloppe de subvention à destination des OSC féministes des Suds. La durée globale du projet sera de 4 ans, avec la possibilité de financer des OSC sur des durées plus courtes, en fonction des projets, au sein de ce cadrage global..

La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d'un canevas financier, d'un cadre logique, d'un chronogramme, d'un tableau des rétrocessions, d'un dossier administratif et des fiches de renseignements (Section IV à XI) à remettre au plus tard le 28 septembre 2020 à 12h, heure de Paris.

La structure ou le consortium sélectionné sera ensuite invité à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, et soumettra une note projet finale. Chaque proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec le Responsable d'équipe projet désigné à l'AFD et lui permettront de soumettre le ou les projet(s) aux instances de validation des concours de l'AFD.

Le dossier d'appel à projets est disponible à compter du 22 juillet 2020 sur le site internet de l'AFD : [Appel à projets et dgMarket](#)

Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs doivent s'adresser au plus tard d'ici le 17 août 2020 – 20h, heure de Paris, par courriel uniquement, à Anne ISAMBERT (AFD - Division Santé et Protection Sociale – isambert.anne@afd.fr); à Emmanuelle CATHELINÉAU (AFD - Division Organisation de la Société Civile - cathelineau@afd.fr) et à Mar MERITA BLAT (AFD – Cellule Lien Social – meritablattm@afd.fr). L'ensemble des réponses aux questions adressées sera publié sur le site internet de l'AFD au plus tard le 20 août 2020 à 20h, heure de Paris.

La remise des offres est fixée au **28 septembre 2020 à 12h**, heure de Paris.

Composition du présent appel à projets :

- I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L'AFD
- II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS
- III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET
- IV. BUDGET DETAILLE
- V. LETTRE DE SOUMISSION
- VI. CADRE LOGIQUE
- VII. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)
- VIII. FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET
- IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES
- X. LE TABLEAU DES FLUX FINANCIERS AU SEIN DU CONSORTIUM
- XI. LE DOSSIER ADMINISTRATIF
- XII. TERMES DE REFERENCE

I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L'AFD

Article 1. Clauses et conditions générales

1.1 L'appel à propositions « *organisations de la société civile féministes* » (« l'Appel ») vise à financer un projet de développement porté par une structure :

- françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays du Sud, seules ou en partenariat avec des structures, notamment locales ;
- disposant d'expériences préalables dans la / les régions ciblées ;
- disposant d'expériences dans la mise en œuvre de projets liés aux droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR), aux violences basées sur le genre (VBG), au renforcement du pouvoir économique des femmes et à l'accès aux droits. La thématique des DSSR, sur laquelle la France s'impliquera particulièrement dans le cadre du Forum Génération Egalité, sera la thématique phare de cet appel à projet et devra à cet égard faire l'objet d'une partie importante du projet proposé ;
- disposant d'expériences préalables dans le renforcement des capacités ;
- disposant d'une capacité de dialogue rapproché avec le siège de l'AFD à Paris et avec les agences locales des pays de mise en œuvre ;
- capables de démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure,

Cet appel est ouvert aux organismes à but non lucratif ainsi qu'aux sociétés françaises et internationales.

Pour être éligibles, les OSC ou le chef de file du consortium devront s'assurer que le budget annuel du projet soumis ne représente pas plus de 70% de leurs ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés. Les OSC ou le chef de file du consortium devra donc présenter un budget moyen annuel égal ou supérieur à 5 MEUR.

Pour être éligibles, les sociétés devront répondre à l'un des deux critères suivants :

1. Etre une société enregistrée localement dans les pays d'intervention
2. Pour les sociétés immatriculées dans un pays de l'Union Européenne, le montant total de la subvention requise par la dite-société pour le projet ne devra pas dépasser le seuil de 200k€ sur trois ans.

Etant donné ces limitations, une société immatriculée au sein de l'Union Européenne pourra faire partie d'un consortium mais ne pourra présenter seule un projet ou être chef de file/mandataire solidaire du dit-consortium.

Par ailleurs, il est possible pour l'OSC ou le consortium de contractualiser avec des partenaires de mise en œuvre au-delà des membres du consortium à condition que la responsabilité des dépenses soit portée par le consortium. Toute contractualisation entre les membres du consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à la prestation et sera soumise aux Directives pour la passation des marchés de l'AFD dans des Etats étrangers. Dans un souci d'efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet.

1.2 L'objectif de la subvention est de financer des organisations féministes des Suds et leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1.3 Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de 15 millions d'euros sur subvention, d'un projet opérationnel (cf. TDR en section XII).

1.4 Le projet s'adresse à tous les pays en développement, que ce soit en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en Asie ou en Amérique Latine, avec une concentration des financements sur les OSC du continent africain (y incluse l'Afrique du Nord) à hauteur de 65%. Les 35% restants devront être dédiés aux OSC situées dans les pays d'Asie, du Proche-Orient et d'Amérique Latine, dans le but de permettre des échanges entre OSC du sud.

1.5 Chaque structure porteuse ne doit soumettre qu'une seule proposition, un membre du consortium peut être présent dans plusieurs consortiums.

1.6 L'AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite à l'Appel à propositions.

Article 2. Mode opératoire

2.1 Dans le cadre de l'Appel, l'AFD se propose de financer l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation d'un projet conçu et défini par une structure pour une durée de 48 mois.

2.2 Il n'est pas demandé de cofinancement dans le cadre de cet Appel.

2.3 Les offres pourront être présentées par une seule OSC ou bien par un consortium d'OSC.

2.4 Les structures nationales et internationales sont encouragées à élaborer leur proposition en concertation avec les acteurs nationaux des pays concernés par l'Appel.

2.5 L'Appel ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d'autres projets financés par l'AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d'autres financements que ceux de l'AFD.

2.6 Les frais administratifs et de structures ne pourront excéder 12% du montant du projet, incluant les frais de personnel au siège. Les 88% restant du financement serviront à financer les ressources humaines spécifiques au projet, au fonctionnement du consortium/OSC, aux activités de renforcement de capacité, d'échange de pratiques ainsi que le financement direct des structures et des projets des OSC des Suds cf. modèle de budget et notice explicative du budget figurant en pièces jointes de le dossier d'appel à proposition.

Article 3. Présentation des projets

3.1 La sélection est effectuée sur la base d'une note projet complète (cf. modèle en section III) accompagnée d'un budget détaillé (cf. section IV), d'un dossier administratif et des fiches de renseignements (section V) à remettre au plus tard le 28 septembre à 12h, heure de Paris.

3.2 Pour la proposition retenue, la structure porteuse sera ensuite invitée à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec la responsable d'équipe projet de l'AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l'ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec la responsable d'équipe projet désignée à l'AFD. Sur cette base, la responsable d'équipe projet soumettra le projet aux instances de validation des concours de l'AFD.

Article 4. Audit, lutte anti-blanchiment/financement du terrorisme (LCB/FT), reporting, évaluation, capitalisation et communication

4.1 Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes. La structure sélectionnée contractualise avec un cabinet d'audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l'AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet. Le contrat d'audit est financé dans le cadre du projet, à hauteur d'environ 2% du montant total du projet.

4.2 Les soumissionnaires doivent en outre inclure dans leur proposition la réalisation de diligences sur les OSC des Suds qui seront financées afin de s'assurer que les financements de l'AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d'argent ou d'activités terroristes (diligences LCB-FT). Ces diligences seront externalisées à des cabinets d'expert-e-s. Le groupement devra faire une proposition de TdR, soumis à l'avis de non objection de l'AFD, pour recruter ce prestataire. Les TdR seront à envoyer à une liste de cabinets validés par l'AFD. Les diligences pourraient être internalisées par le consortium, si le dispositif mis en place par le consortium est jugé satisfaisant par l'AFD. Cette question pourra être discutée avec le consortium/l'OSC sélectionnée.

4.3 Une évaluation ex-post devra être réalisée et financée dans le cadre du projet.

4.4 Les soumissionnaires sont invités à tenir compte du caractère très attendu et suivi à haut niveau du projet et de ses réalisations, qui pourra se traduire par une demande particulière de communication, dont les moyens nécessaires doivent être intégrés à l'offre.

Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement

5.1 Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget devra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à projets

6.1 Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

- avoir pris connaissance des conditions de l'appel à projets décrites dans les présentes et les accepter ;
- avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l'Appel,
- avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
- avoir pris connaissance des conditions générales et de l'ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

7.1 L'ouverture des plis sera effectuée au siège de l'AFD à Paris par la Responsable d'équipe projet de la Division Santé et Protection sociale ainsi que par des personnes qualifiées internes. Il s'agira notamment d'un-e représentant-e de l'équipe DPA/OSC et un-e représentant-e de la Cellule Lien Social (CLS).

7.2 La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d'ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l'ouverture des plis seront envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la commission.

7.3 Un compte-rendu de sélection sera établi par la responsable d'équipe projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

8.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

Article 9. Détermination de la conformité des propositions

9.1 Les structures porteuses des projets devront démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure ; le budget annuel du projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés de la structure porteuse du projet. Les structures porteuses de projet (OSC lead du consortium ou OSC) devront présenter un budget moyen annuel sur les 3 dernières années égal à 5 MEUR.

9.2 La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n'ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre le projet.

Article 10. Evaluation et classement des propositions

10.1 La commission de sélection des propositions effectuera l'évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

10.2 La notation des propositions lors de l'étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant :

| Critères d'évaluation | Points |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Diagnostic initial (10) | |
| - Connaissance de l'écosystème des mouvements et organisations féministes, des dynamiques en cours dans les différentes zones géographiques et sur les sujets prioritaires de l'appel (DSSR, VBG, renforcement du pouvoir économique des femmes, accès aux droits). - Connaissance de l'environnement d'action des organisations (reconnaissance légale, politiques nationales, contraintes et difficultés, perception par les acteurs d'influence) | 10 |
| Positionnement de l'OSC chef de file et ses partenaires ou de l'OSC seule (10) | |
| - Présentation des interventions de l'OSC chef de file et de ses partenaires dans les pays d'intervention - Dynamique partenariale instaurée avec les organisations féministes, les autorités nationales et avec les différents acteurs du secteur - Perspectives d'interventions sur les années à venir - Expertise de l'OSC chef de file et de ses partenaires dans le domaine de l'appel à projets (DSSR, VBG, renforcement du pouvoir économique des femmes, accès aux droits) - Expérience de renforcement de capacités des OSC y compris des OSC féministes | 10 |
| Présentation du projet (45) | |
| - Pertinence de la couverture thématique et géographique du projet au regard des besoins et des enjeux dans les zones concernées - Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteurs | 15 |
| - Présentation détaillée des activités / Planning général des activités - Présentation claire de la logique d'intervention et de la méthodologie choisie afin d'arriver un changement social - Pertinence de la proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des porteurs de projet aux Suds - Pertinence de la méthodologie du processus global d'accompagnement et de renforcement des capacités des OSC des Suds - Pertinence du dispositif d'échanges de pratiques, de capitalisation et de communication - Intégration d'un dispositif de suivi-évaluation renforcé | 30 |

| Moyens mis en œuvre (35) | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <ul style="list-style-type: none"> - Part du budget au bénéfice direct des organisations et mouvements féministes - Part du budget alloué aux frais de support et de fonctionnement au regard du budget total du projet - Pertinence du budget au regard des champs géographiques et opérationnels - Pertinence du mécanisme s'assurant de la bonne exécution des financements alloués aux porteurs de projets | 15 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Qualifications et compétences du personnel - Capacités à conduire un dialogue avec les représentant·es de l'AFD localement et à Paris, ainsi qu'avec les autorités locales | 10 |
| <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du groupement (leadership, coordination, pilotage et gouvernance interne, complémentarité des acteurs du groupement, cohérence des interventions, etc.) - Capacités de coordination du consortium et modalités de collaboration avec l'ensemble des parties prenantes | 10 |

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l'équipe qui portera le projet au sein du consortium ou de l'OSC dans le corps de leur offre. Les soumissionnaires garantissent la disponibilité des équipes présentées dans leur offre.

Article 11. Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition

11.1 L'AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à projets aussi longtemps que l'AFD n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à projets aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 12. Instruction des projets

12.1 Après la sélection du projet, la Responsable d'équipe projet l'instruit dans le cadre d'un dialogue. Chaque structure porteuse reste libre d'intégrer ou non les suggestions et l'AFD libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale :

- refus de participer à un dialogue avec la Responsable d'équipe projet de l'AFD, visant à enrichir la proposition,
- refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par la Responsable d'équipe projet,
- écart de plus de 10 % entre le budget demandé à l'AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

Article 13. Caractère confidentiel

13.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la ou des subvention(s) à ou aux structures retenue(s).

13.2 Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

Article 14. Information sur le processus de sélection

14.1 La structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d’instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement

15.1 La Responsable d’équipe projet enverra à la structure porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier l’informant de l’octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.

II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en deux temps :

- 1) sélection sur la base d'une note-projet (section III) accompagnée d'un canevas financier (section IV), d'une lettre de soumission (section V), d'un cadre logique (section VI), d'un chronogramme (section VII) des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant (sections VIII et IX), du tableau des flux financiers au sein du consortium (le cas échéant, section X) et du dossier administratif (section XI) à remettre au plus tard le 21 septembre – 18h, *heure* de Paris (la date d'arrivée fait foi)
- 2) poursuite du dialogue avec la Responsable d'équipe projet (Anne ISAMBERT) afin d'aboutir à la note projet finale, qui servira de base à la Responsable d'équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décision de l'AFD.

SELECTION DES PROPOSITIONS

Sélection sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif

Chaque structure porteuse fournira, par voie électronique uniquement, aux adresses suivantes : isamberta@afd.fr, cathelineaue@afd.fr; meritablatm@afd.fr :

- sa proposition conformément au modèle de note-projet avec la page de garde et le canevas financier signés par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;
- l'ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés

ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Dès réception de la notification de sélection de son projet et sur la base des échanges avec l'AFD, la structure reverra les éléments de sa proposition qui méritent précisions ou ajustements afin d'aboutir à une proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue, dont les éléments seront présentés aux instances de décision de l'AFD.

III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

Date d'échéance pour la réception des notes de projet : lundi 28 septembre 2020 – 12h, heure de Paris (la date d'arrivée fait foi).

A remplir en format word, police Calibri 11, en respectant le format ci-dessous, et avec un maximum de 20 pages pour le corps du texte, hors annexes.

**« Nom de l'appel à projets »
Appel à projets**

1. Contexte

- a) Présentation du contexte et des enjeux du projet
- b) Localisation du projet et pertinence du projet dans les régions et pays ciblés

Expliquer le choix des zones d'intervention au regard (i) des besoins des organisations, des politiques publiques et niveau d'égalité dans les zones ciblées, (ii) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l'Appel à projets, (iii) du contexte dans la région ciblée et les pays ciblés et du rôle qu'y jouent les OSC et autorités, (iv) des besoins des populations, (v) des interventions d'autres acteurs dans la région.

2. Présentation du ou des soumissionnaires

- a) Présentation du ou des soumissionnaires

Présentation des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et de leurs expertises respectives, de la complémentarité et des modalités du partenariat, de pilotage et de gouvernance, de leur situation financière (CA annuel) et de la répartition du budget entre les partenaires

- b) Expérience de la (ou des) structure (s) dans les pays et régions ciblés

3. Le projet

- a) Objectifs général et spécifiques du projet
- b) Contenu / Activités du projet
- c) Présentation des groupes cibles
- d) Intervenants, mode opératoire et encadrement du risque fiduciaire

Identifier le Bénéficiaire (le Bénéficiaire est l'entité qui réalise le projet pour son compte. Il est maître d'ouvrage) et le schéma institutionnel/organisationnel, fiduciaire et contractuel avec les autres membres du consortium le cas échéant et avec les OSC du Sud qui bénéficieront des délégations de fonds.

Une description détaillée et exhaustive du mode opératoire financier entre l'OSC chef de file et les autres membres du consortium doit être exposée ici :

- *comptes bancaires : indiquer sur quel compte de l'OSC lead seront versés les fonds*
- *modalités de versement des fonds au niveau des autres membres du consortium et au niveau des OSC des Suds, lieu et nom des comptes bancaires)*

Cette partie doit également expliquer les modalités de reporting envisagées au niveau de l'AFD, au sein du consortium et avec les OSC des Suds bénéficiaires des fonds.

Encadrement du risque fiduciaire : indiquer également les modalités de passation de marchés et les modalités de contrôle interne et externe (audit externe).

e) Pérennité du projet

Pérennité technique (transfert de compétences localement, utilisation et gestion du matériel, etc.), Pérennité sociale et institutionnelle : stratégie en vue de l'autonomisation du (des) partenaire(s), Pérennité économique et financière : stratégie en vue de la viabilité économique et financière du (des) partenaire(s) du projet

4. Budget

a) Principaux éléments du budget proposé

Présenter un narratif du budget transmis au format Excel

5. Réalisations, résultats et impacts attendus du projet

a) Prise en compte des approches transversales de l'AFD (Genre, Climat, Environnement...) et de la contribution du projet aux enjeux du développement durable :

L'AFD évalue la contribution des projets aux enjeux du développement durable, au travers d'une analyse qui porte entre autres sur « la réduction des inégalités femmes/hommes », « la résilience au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles », « la croissance soutenable et l'économie résiliente », « le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux », « la pérennité du projet et le cadre de gouvernance ».

Il s'agira dans cette partie de précision en quoi le projet aura des effets sur les dimensions pertinentes évoquées ci-dessous (le projet ne doit pas nécessairement contribuer à l'ensemble des dimensions) et comment il ne créera pas d'effets négatifs à cet égard.

b) Résultats attendus, impacts

c) Suivi-évaluation et indicateurs

Présenter brièvement le dispositif de suivi-évaluation du projet en précisant les acteurs impliqués et leur rôle dans la production, la transmission ou l'analyse des informations. Le dispositif doit comporter des indicateurs de moyens, de réalisations, de résultats et d'impact qui renseignent sur l'atteinte des objectifs du projet, tels que résumés dans le cadre logique.

Indiquer les capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l'AFD Paris et les agences.

d) Capitalisation

6. Evaluation de risques

a) Risques probables et moyens prévus pour y faire face

Exposer les risques à envisager qu'ils soient contextuels (cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental, etc) ou opérationnels (techniques, financiers, partenariaux, etc) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.

7. Calendrier du projet :

Indiquer la durée, la date de démarrage, la date de fin et préciser les différentes phases.

IV. BUDGETDETAILLE

Compléter l'ensemble du tableur Excel joint à l'Appel à projets et le signer, en s'appuyant sur la notice informative sur le budget jointe au dossier.

A noter que le budget devra tenir compte de la répartition de l'enveloppe des frais de gestion au sein du consortium.

V. LETTRE DE SOUMISSION

SOUMISSION d'une PROPOSITION de PROJET

à

Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s), agissant en qualité de(fonction(s)) au nom et pour le compte de(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à propositions et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à propositions,

Remet(ou)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d'un budget joint,

Je soumet(s) (nous soumettons) et m'engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structurefaisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j'ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.....(montant en chiffres et en lettres) Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit

Je reconnais (nous reconnaissons) que l'AFD n'est pas tenue de donner suite à l'une des propositions qu'elle recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j'agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à, le

Signature

Le signataire joindra l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager son association. Dans le cas d'un groupement momentané d'associations, joindre l'acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.

L'original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».

VI. CADRE LOGIQUE

| | Logique d'intervention | Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible | Sources et moyens de vérification | Partenaire en charge de la mise en œuvre, le cas échéant |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectif global | <i>Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?</i> | <i>Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?</i> | <i>Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?</i> | |
| Objectif(s) spécifique(s) (et sous-objectifs spécifiques) | <i>Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?</i> | <i>Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?</i> | <i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i> | <i>Quels partenaires sont en charge de l'atteinte des objectifs spécifiques du projet ?</i> |
| Résultats attendus | <i>Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?</i> | <i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i> | <i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i> | <i>Quels partenaires sont en charge de l'atteinte des résultats attendus du projet ?</i> |
| Activités à développer | <i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i> | <i>Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i> | <i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i> | <i>Quels partenaires sont en charge de la mise en œuvre des activités du projet ?</i> |

VII. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)

VIII. FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A LA STRUCTURE SOUMISSIONNAIRE OU CHEF DE FILE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nom complet de la personne morale : | |
| Acronyme : | |
| Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées) | |
| Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale) | |
| Téléphone : | |
| Adresse électronique : | |
| Site internet : | |

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Objet social : | |
| Zone(s) d'intervention : | |
| Secteur(s) d'intervention : | |
| Existence d'un document stratégique validé en AG¹ : | |
| Principaux financements et partenariats noués entre la structure et l'AFD au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service de l'AFD concerné) [<i>le cas échéant</i>] | |
| Principaux financements et partenariats noués entre la structure et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours | |

¹ Joindre au dossier administratif le document stratégique de la structure, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d'une convention-programme.

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [<i>le cas échéant</i>] | |
| Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes : | |
| Principales publications de la structure : | |

| Personne(s) de contact pour ce projet | Nom | Téléphone | Adresse électronique |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------|-----------------------------|
| | | | |
| Nom et prénom du/de la représentant·e légal·e : | | | |
| Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement² : | | | |

| | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|------|--|-------------|
| Date de création : | | | | |
| Statut Juridique : | | | | |
| Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure : | | | | |
| N° | | Date | | Département |
| La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure : | | | | |
| Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique : | | | | |
| Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel : | | | | |

² Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association.

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nom et prénom du/de la représentant·e légal·e : | |
| Dans le cas d'une OSC, Nom et prénom du/de la secrétaire général·e : | |
| Dans le cas d'une OSC, Nom et prénom du/de la trésorier·e : | |
| Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou un organe de gouvernance équivalent³ : | |
| Compte-t-on parmi ses membres un·e agent de l'Agence Française de Développement ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction | |
| Compte-t-on parmi ses dirigeant·es et les membres de son Conseil d'Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée⁴ ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction | |
| Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élu·es le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d'une OSC : | |
| Date d'échéance des mandats de ces membres : | |

³ Joindre la liste détaillée au dossier administratif.

⁴ Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

| | |
|-----------------------------------------------------------------|--|
| Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale : | |
|-----------------------------------------------------------------|--|

| Effectifs au siège de la structure: | Total (ETP ⁵) | Temps plein | Temps partiel |
|--------------------------------------------|---------------------------|-------------|---------------|
| Salarié·e (s) | | | |
| Bénévole(s) [le cas échéant] | | | |
| Total | | | |
| Effectifs à l'étranger : | Total (ETP) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié·e (s) expatrié·e(s) | | | |
| Salarié·e (s) local·e(aux) | | | |
| Volontaire(s) [le cas échéant] | | | |
| Bénévole(s) [le cas échéant] | | | |
| Total | | | |

Budget global de l'association (toutes activités confondues)

| BUDGET DE L'ORGANISME | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|
| <i>Merci de bien vouloir compléter les 3 dernières années *Si vous ne disposez pas du budget réalisé de l'année N-1, merci de bien vouloir indiquer le budget prévisionnel et de le préciser</i> | 20.. | 20.. | 20.. |
| Total des produits (compte de résultats) - en € | | | |

⁵ Equivalent Temps Plein.

| | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|
| Quel pourcentage de votre budget global est consacré à des activités de solidarité internationale en France et à l'Etranger (il peut s'agir d'une estimation) | % | % | % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|

| | | | |
|--------------------------------------------|------|------|------|
| RESULTAT NET (3 derniers exercices) | 20.. | 20.. | 20.. |
| Excédentaire / Déficitaires (-) | | | |

| | | | |
|---------------------------------------------------------------|------|------|------|
| BILAN (3 derniers exercices certifiés) | 20.. | 20.. | 20.. |
| Fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) | | | |

DATE ET SIGNATURE

Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC soumissionnaires uniquement)

| Année | Total des produits de l'OSC ⁶ | Dont ressources publiques ⁷ | | % du total des produits | Dont ressources privées ⁸ | | % du total des produits |
|-------|------------------------------------------|----------------------------------------|--|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--|-------------------------|
| | | Montant total : | | | Montant total : | | |
| 2019 | | Montant total : | | | Montant total : | | |
| | | Dont AFD : | | | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ⁹ : | | |
| | | Dont autres ministères centraux : | | | - préciser nom et montant - préciser nom et montant | | |
| 2018 | | Montant total : | | | Montant total : | | |
| | | Dont AFD : | | | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ⁸ : | | |
| | | Dont autres ministères centraux : | | | - préciser nom et montant - préciser nom et montant | | |
| 2017 | | Montant total : | | | Montant total : | | |
| | | Dont AFD : | | | Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ⁸ : | | |
| | | | | | - préciser nom et montant - préciser nom et montant | | |

⁶ Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l'association de l'année considérée. Il n'est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes.

⁷ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations, fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

⁸ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine privée : subvention de la part de fondations ou d'entreprises, legs, dons, etc.

⁹ Lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l'OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse).

| |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IX. IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES DU CONSORTIUM (INCLUANT LE CAS ECHEANT LE MONTANT DES FONDS MIS EN OEUVRE) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nom complet de la personne morale : | |
| Acronyme : | |
| Adresse postale : | |
| Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale) | |
| Téléphone : | |
| Adresse électronique : | |
| Site internet : | |

| | |
|------------------------------------------------------------|--|
| Personne(s) de contact pour ce projet : | |
| Nom et prénom du/de la représentant-e légal-e : | |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Date de création : | |
| Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.) | |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou l'organe de gouvernance équivalent : | |
| Liste des membres du CA ou l'organe de gouvernance équivalent : | |

| | |
|-----------------------------------------------------------------|--|
| Objet social : | |
| Principaux domaines d'intervention : | |
| Ressources humaines de la structure : | |
| Dans le cas d'une OSC, Budget total annuel en euros: | |
| Dans le cas d'une OSC, Principaux donateurs : | |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Dans le cas d'une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. : | |
| Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels | |
| Rôle et implication dans la préparation du projet proposé : | |
| Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé : | |
| Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée : | |
| Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ? | |
| Comment allez-vous vous approprier le projet ? | |

DATE ET SIGNATURE

XI. LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Liste des documents à transmettre par la structure soumissionnaire :

- Copie des statuts signés ;
- Copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et/ou dans tout Registre pertinent (i.e Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal Officiel etc.) ou équivalent selon réglementation du pays dans lequel la structure a son siège ;
- Liste datée et les coordonnées des membres du Conseil d'Administration ou équivalent, du bureau dans le cas d'une OSC et des principaux dirigeants dont le/la représentant-e légal-e, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
- Organigramme daté et signé par le/la représentant-e légal-e ;
- Rapports d'activités des trois dernières années,
- Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
- Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières dans le cas d'une OSC.
- Hors OSC, un schéma actionnarial certifié par un-e représentant-e légal-e faisant apparaître les personnes morales et/ou les personnes physiques détenant directement et/ou indirectement et/ou de manière croisée au moins 5% du capital ou des droits de vote de la structure soumissionnaire ;
- Dans le cas d'une OSC, budget prévisionnel pour l'exercice en cours, global et dans le(s) pays de mise en œuvre du projet faisant apparaître la liste des financements publics envisagés en indiquant s'ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
- Dans le cas d'une OSC, liste des financeurs privés contribuant à plus de 5% du dernier budget de la structure validé en AG et/ou à plus de 5% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d'administration.
- Pièce d'identité du ou des bénéficiaires effectifs (Le Décret n°2018-284 du 18 avril 2018, définit le bénéficiaire effectif comme, la personne physique qui exerce in fine un pouvoir de contrôle sur la personne morale, par sa détention capitalistique ou ses droits de vote ou le représentant légal de la personne morale, en l'absence d'exercice in fine d'un pouvoir de contrôle par la détention capitalistique ou de droits de vote).

XII. TERMES DE REFERENCE

Ces termes de référence ont pour objet de présenter les orientations d'une subvention de 15 millions d'euros pour financer des organisations féministes des Suds et leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, au travers d'un financement intermédié.

L'AFD lance un « appel à projets » afin de sélectionner l'OSC ou le consortium d'OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays du Sud qui gèrera les financements (intégralité de l'enveloppe des 15 MEUR) en vue de renforcer les capacités financières et générales des OSC féministes des Suds. Les structures candidates formuleront dans leur offre des propositions de dispositifs de financement et d'accompagnement d'OSC féministes des Suds.

La thématique phare de cet appel à projets est « les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) », avec la majorité des financements qui lui sera destinée tandis que les autres thématiques d'intervention sont les violences basées sur le genre (VBG), le renforcement du pouvoir économique des femmes, et l'accès aux droits. En outre, afin de pouvoir répondre aux défis multiples que la COVID-19 va générer en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il est proposé aux OSC de cibler des thématiques qui permettront d'apporter une réponse adaptée aux besoins des femmes dans le cadre de la pandémie, en utilisant le levier des associations féministes.

L'appel à projets s'adresse à tous les pays en développement, que ce soit en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en Asie ou en Amérique Latine avec une concentration des financements sur les OSC du continent africain (y incluse l'Afrique du Nord) à hauteur de 65%. Les 35% restants devront être dédiés aux OSC situées dans les pays d'Asie, du Proche-Orient, d'Amérique Latine dans le but de permettre des échanges entre OSC du sud (l'ensemble de ces zones géographiques devra être représenté).

I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL A PROJETS

1. Un contexte de diplomatie féministe de la France

1.1 La diplomatie féministe de la France et les engagements de l'AFD en faveur de la réduction des inégalités femmes hommes

La **France**, depuis 2018, s'est engagée dans une politique internationale féministe selon la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2022. La diplomatie féministe française défend l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès de celles et ceux-ci aux mêmes droits et aux mêmes libertés, notamment le droit de disposer de son corps, dans toutes les sphères de la vie et dans tous les domaines de la société. Elle s'est fixée comme ambition la mise en œuvre d'une politique de développement pour atteindre l'ODD n°5 en 2030 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Dans ce contexte, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé lors du G7 pour l'égalité femmes-hommes en février 2017 la création d'un Fonds de 120 M€ pour soutenir les mouvements pour l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que les mouvements féministes, notamment dans les pays en développement. Il a été décidé que cette enveloppe serait portée par l'Agence française de développement (AFD) et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

(MEAE), avec notamment pour objectif d'aider les mouvements féministes et les OSC, en particulier des Suds, à mener partout le combat pour l'égalité, les droits et la dignité des filles et des femmes.

L'opérationnalisation de ce « Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) » a été officialisée lors d'une réunion organisée avec les organisations de la société civile françaises, par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AFD, le 15 juillet dernier. D'un montant de 120 MEUR sur une durée de 3 ans, le Fonds financera des projets sur les thématiques suivantes :

- santé et droits sexuels et reproductifs et éducation complète à la sexualité
- lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, y compris la lutte contre les pratiques néfastes (mutilations génitales féminines, mariage d'enfants et forcés)
- autonomisation des femmes et participation à la vie économique
- leadership social et politique des femmes
- accès des filles à l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et supérieur
- genre et climat
- agenda « Femmes, paix et sécurité » et rôle des femmes dans les crises

Les OSC féministes pourront candidater à trois instruments:

- les dispositifs FSPI PISCCA gérés aux niveaux des ambassades ;
- le dispositif Initiatives OSC de l'AFD ;
- des projets et appels à projets thématiques de l'AFD.

Les projets ou appels à projets devront répondre aux critères suivants :

- Mettre en œuvre des projets CAD 2 selon les marqueurs genre de l'OCDE avec un objectif principal sur le genre
- Traiter d'au moins une des thématiques mentionnées ci-dessus
- Etre mis en œuvre par des OSC locales des pays partenaires
- Les projets seront intermédiés par une ou plusieurs OSC féministes ou par Expertise France.

Cet appel à projets, d'un montant de 15 MEUR s'inscrira dans ce cadre, avec un focus particulier sur les droits et la santé sexuelle et reproductive, sur les violences basées sur le genre, l'accès aux droits et l'autonomisation des femmes.

L'AFD est mobilisée depuis plusieurs années sur ces enjeux ; elle s'est dotée depuis 2014 d'un Cadre d'intervention transversal pour la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes (CIT Genre 2014-2017), qui avait pour objectif l'intégration du genre pour une meilleure efficacité de l'aide au développement. Tenant compte de la dynamique lancée par le CIT genre, un deuxième Plan d'action égalité femmes-hommes (2019-2022) a été mis en place, portant une plus grande ambition en matière de prise en compte du genre dans les opérations de l'AFD, conformément à la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022) et en cohérence avec le Plan d'Orientation Stratégique de l'AFD (POS, 2018-2022), qui place l'égalité femmes-hommes en tant que socle fondamental de l'engagement « 100% lien social » de l'AFD.

Cette stratégie internationale se traduit pour l'AFD par de nouveaux objectifs ambitieux d'engagements sur le genre, à l'horizon 2022, à savoir 50% du volume d'engagements notés 1 ou 2 selon les critères de classement du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE et 700 M € annuels de projets marqueur CAD 2. En outre, les orientations prises dans le Plan d'action égalité femmes-hommes de l'AFD ont pour ambition de traduire en action la diplomatie féministe portée par la France, et de promouvoir une approche par les droits au plus près des acteurs.

Dans cette perspective, l'AFD s'est fixée des priorités d'intervention qui s'articulent autour de l'autonomisation des femmes et des filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) et de la garantie de l'intégration du genre dans tous les secteurs du Groupe AFD. Parmi ces priorités, une attention particulière est accordée à la santé et l'éducation, aux droits fondamentaux, en particulier les droits et la santé sexuels et reproductifs (DSSR) ainsi qu'à l'implication des femmes dans le processus de l'agenda Femmes, paix et sécurité en zones de crises et post-crisis. Dans le domaine de la santé, les financements de l'AFD ayant la réduction des inégalités femmes-hommes comme un de leurs objectifs spécifiques (notés CAD1 selon le marqueur de l'OCDE) ont également couvert le secteur hospitalier, la nutrition, la protection sociale. L'AFD considère le soutien au mouvement associatif féministe du Sud comme un levier fondamental pour réussir cette ambition sur l'égalité entre les femmes et les hommes et a financé plusieurs projets en soutien à ces dernières.

1.2 Le soutien aux organisations féministes, levier fondamental de transformation vers l'égalité entre les femmes et les hommes

Le féminisme est un ensemble de mouvements et d'idées philosophiques qui partagent un but commun : définir, promouvoir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes. Le féminisme a pour objectif d'abolir les inégalités femmes-hommes, qui touchent principalement les femmes, et ainsi de promouvoir les droits des femmes dans la société civile et dans la vie privée.

Les mouvements féministes sont composés de courants théoriques divers, qui cherchent à comprendre pourquoi et comment les femmes occupent une position subordonnée dans la société et tentent de trouver des solutions pour mettre fin à cet état de fait. Malgré des divergences, les organisations de la société civile (OSC) partagent un intérêt pour la lutte contre le patriarcat, la recherche de l'émancipation des femmes, la promotion et la défense des droits des femmes, le refus des binarités, ceci en vue de construire de nouveaux rapports sociaux.

Parce qu'ils sont ancrés dans et issus de leur environnement, profondément situés, les mouvements féministes initient et portent des dynamiques endogènes, dont le degré d'appropriation, de diffusion et de transformation est fort. Actrices essentielles du changement social vers des normes plus égalitaires, les organisations féministes souffrent toutefois d'un manque de ressources, de visibilité et de mise en réseau.

Les OSC féministes interviennent dans les domaines des droits des femmes et de la réduction des inégalités femmes/hommes mais recouvrent également des structures qui travaillent sur les thématiques de l'appel à projets (DSSR, VBG, renforcement économique), même si les OSC ne sont pas étiquetées « féministe » en tant que telles ainsi que les OSC de plaidoyer.

2. Des inégalités femmes-hommes qui persistent dans le monde

2.1 Bilan de ces 25 dernières années post-Beijing

En 2020, année du 25^e anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, ONU Femmes a effectué des examens régionaux complets pour évaluer les progrès accomplis dans le monde durant cette période¹⁰. Face à des défis complexes comme le changement climatique, la COVID-19 ou encore les conflits, les femmes et les filles sont particulièrement impactées.

Les femmes et les filles ne bénéficient pas encore d'une sécurité et d'une autonomie économiques.

Si la tendance générale constatée à l'échelle planétaire fait ressortir une hausse du taux d'activité des femmes, des écarts importants subsistent entre les femmes et les hommes en termes de participation au marché du travail partout dans le monde, même si, dans certaines régions, le sud et l'est de l'Asie exceptés, le fossé semble se réduire. Les écarts de participation au marché du travail sont plus faibles en Afrique subsaharienne, où les taux d'activité des femmes sont parmi les plus élevés. Les écarts entre les taux de participation des femmes et des hommes sont particulièrement marquants dans les États arabes ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie du Sud, où ils dépassent 50 %. Ces trois régions affichent également les taux de participation des femmes les plus faibles (moins de 30 %, contre une moyenne mondiale de 49 %).

Dans la plupart des régions, le contrôle des biens par les femmes est limité. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à occuper un emploi rémunéré et gagnent souvent moins pour un travail similaire ; elles ont également tendance à être cloisonnées dans des emplois plus précaires, moins bien payés, à temps partiel et informels. En effet, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes persistent et semblent même se creuser dans certaines parties du monde (16% d'écart de salaire au niveau mondial). S'ils semblent s'être resserrés ces dix dernières années dans le Sud de l'Asie, en Afrique subsaharienne et dans l'Est de l'Asie, ainsi que dans le Pacifique, ils s'accroissent en Europe, en Asie centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les disparités de rémunération entre les sexes sont inférieures à 10 % dans les pays de l'Est de l'Asie et dans le Pacifique ; elles sont les plus marquées dans le Sud de l'Asie (environ 30 %) et en Afrique subsaharienne (20 %)¹¹. Le renforcement du pouvoir économique des femmes est par conséquent encore un enjeu important.

Par ailleurs, selon ONU Femmes, le monde reste un endroit dangereux pour les femmes, même 25 ans après la Déclaration de Beijing. La violence à l'égard des femmes et des filles demeure à l'échelle mondiale une violation extrêmement répandue des droits humains. Si le nombre de mariages d'enfants (précoces et forcés), a baissé, il n'en demeure pas moins que 12 millions de filles se marient encore avant l'âge de 18 ans chaque année. En outre, sur les 31 pays enquêtés par ONU-Femmes, 34% des adolescentes âgées de 15 à 19 ans avaient subi des mutilations génitales féminines. Si les trois quarts des pays disposent désormais de lois contre la violence conjugale, 18% des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans qui ont déjà été en couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, et moins de 40% des femmes qui subissent des violences signalent ces infractions ou cherchent

¹⁰ <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/un-women-annual-report-2019-2020-fr.pdf?la=fr&vs=342>

¹¹ <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/gender-equality-womens-rights-in-review-fr.pdf?la=fr&vs=831>

une aide. Avec des crises sanitaires telle que celle de la COVID-19 et les mesures de confinement prises par les gouvernements, une hausse des violences domestiques ou publiques a été constatée. La lutte contre les violences basées sur le genre est donc plus que jamais nécessaire.

Les mouvements féministes ont mis en lumière les violences et le harcèlement auxquels les femmes sont confrontées sur leurs lieux de travail, dans l'espace public ou dans leurs foyers grâce aux réseaux sociaux notamment. Les femmes et les filles rompent aujourd'hui le silence qui a longtemps protégé les auteurs de violences sexistes, au travers notamment de mobilisations telles que #MeToo, #TimesUp, #BalanceTonPorc, #NiUnaMenos.

L'amélioration de la santé et de l'éducation des femmes et des filles dans le monde a progressé ces 25 dernières années : le nombre de filles scolarisées a augmenté, l'écart d'inscription entre les sexes s'est resserré, les taux d'alphabétisation mondiaux augmentent parmi les jeunes. Davantage de femmes ont accès aux soins maternels et on observe une baisse du nombre de femmes qui meurent en couches. Cependant, des millions de jeunes filles ne peuvent achever un enseignement secondaire de qualité, notamment pour celles qui vivent dans les zones rurales et issues de familles pauvres. Les grossesses précoces, encore trop nombreuses, empêchent aussi les jeunes filles de poursuivre leurs études et par conséquent de trouver des emplois mieux rémunérés. L'accès aux méthodes de contraception est encore trop faible pour beaucoup de femmes avec en 2019, 190 millions de femmes en âge de procréer dans le monde qui n'ont pas pu utiliser une méthode de contraception. Le taux de mortalité maternelle demeure lui aussi trop élevé avec 211 décès pour 100 000 naissances vivantes¹². Renforcer la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles demeurent un levier crucial pour permettre une sortie de la pauvreté de ces dernières.

Face à un tel bilan, les organisations de la société civile (OSC) féministes du Sud sont en première ligne pour améliorer l'accès aux droits et à la santé sexuels et reproductifs des femmes, pour lutter contre les violences basées sur le genre, pour participer au renforcement du pouvoir économique des femmes ou encore pour améliorer leur accès aux droits.

2.2 Les OSC féministes des Suds

Le Fonds des jeunes féministes de l'Association pour les Droits des Femmes dans le Développement (FRIDA) a réalisé un état des lieux des organisations de jeunes féministes dans le monde dont il ressort à la fois le dynamisme, le courage et l'inventivité de ces organisations, ainsi que les difficultés, nombreuses, auxquelles elles font face. Ces organisations représentent divers mouvements sociaux et diverses expressions du féminisme.

La majorité de ces groupes ont été créés après 2010 et peuvent donc être qualifiés d'émergents. Ce sont souvent de petites structures, qui n'ont pas vocation à s'agrandir. Seule une petite majorité des organisations de jeunes féministes sont déclarées, soit par choix soit par difficulté. 35% d'entre elles rapportent un coût trop élevé, 33% pour lesquelles c'est un choix politique et 30% disent se heurter à des obstacles légaux. Cependant des différences existent entre les OSC d'Afrique subsaharienne et d'Asie-Pacifique majoritairement déclarées, et celles d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que celles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui le sont peu. Les organisations de jeunes féministes ont adopté des modèles organisationnels variés avec un certain degré d'informalité. Elles ont également recours à des formes diverses de prise de décision, souvent basées sur les principes de la démocratie participative et du consensus. Elles ont recouru à des stratégies innovantes pour provoquer le changement comme l'« artivisme », une forme d'activisme qui recourt à la peinture, la

¹² <https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/gender-equality-womens-rights-in-review-fr.pdf?la=fr&vs=831>

musique, le théâtre, la communication ou la technologie. Elles utilisent aussi l'action directe et les mobilisations de rue. Les organisations de jeunes féministes travaillent généralement avec 4 grands types de population : les femmes de la base, les défenseur.se.s des droits humains, les étudiant.e.s et les personnes LGBTQI. Souvent, c'est l'expérience même de la discrimination et de la violation des droits qui pousse les jeunes activistes féministes à créer leur propre organisation.

Cependant, malgré un grand dynamisme, les OSC doivent faire face à de nombreuses difficultés, la première et principale étant le manque de ressources financières, au vu des difficultés à obtenir des financements de long terme. Ce sont en fait les initiatives bénévoles qui font vivre les organisations. Elles expriment également des besoins à la fois de renforcement de capacités, notamment via des formations dans les domaines de la gestion de projet, financière et de la mobilisation de ressources. Les OSC doivent aussi composer avec les menaces qui planent sur leur sécurité. L'instabilité politique, le rétrécissement des espaces démocratiques, le fondamentalisme font partie des problèmes les plus souvent rencontrés. Si le fondamentalisme religieux est un obstacle mentionné dans toutes les régions, les OSC les plus affectées sont celles des régions Asie-Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord. Pour les organisations d'Amérique latine, des Caraïbes ou d'Afrique subsaharienne, ce sont les autorités étatiques qui sont citées comme la menace la plus importante. Le crime organisé fait aussi parti des dangers qui pèsent sur les OSC.

Le FRIDA recommande aux bailleurs de financer des projets intersectoriels, de soutenir des stratégies créatives et non conventionnelles pour le changement (art, théâtre, médias sociaux...), de proposer des subventions pluriannuelles et flexibles afin d'alléger le processus de collecte de fonds des OJF, et de faire en sorte que les organisations les plus petites et qui s'appuient sur le bénévolat puissent avoir accès aux financements et contribuer à l'orientation des ressources vers les groupes non déclarés.

A noter que si les OSC féministes travaillent sur de nombreuses thématiques, ces thématiques sont plus ou moins prédominantes selon les pays. Ainsi, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les OSC se concentrent principalement sur l'autonomisation des femmes, les VBG et le leadership des femmes. En Amérique Latine, dans les Caraïbes et en Europe centrale, la priorité est donnée aux DSSR et aux VBG. En Afrique subsaharienne, les OSC privilégient les questions liées au VIH/Sida.

II. ORIENTATIONS PROPOSEES

1. Objectifs de l'appel à projets

L'ambition de l'AFD à travers le présent appel à projets est de financer des organisations féministes des suds et leurs actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (notées 2 selon le marqueur « genre » du CAD de l'OCDE).

L'objectif de l'appel à projets est de sélectionner la meilleure proposition d'OSC pour concevoir et mettre en place le dispositif de financement, de renforcement de capacités et de capitalisation des organisations féministes des Suds respectant les caractéristiques précisées ci-dessous.

2. Périmètres thématique et géographique

o Périmètre thématique

Les offres des OSC soumissionnaires devront répondre à une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- **Droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR)** : comprenant éducation complète à la sexualité, contraception, planning familial, avortement sécurisé, formation du personnel médical et paramédical, changement de comportement et lutte contre les stéréotypes, y compris concernant les masculinités, violences obstétricales, prise en compte des effets de la pandémie de la COVID-19 dans les DSSR, etc.
- **Violences basées sur le genre (VBG)**: violences sexistes et sexuelles, mutilations sexuelles féminines, mariages forcés et grossesses précoces, violences domestiques, y compris dans le contexte de la COVID-19 où l'on observe une augmentation de ces violences et du sentiment d'insécurité dans l'espace public en temps de confinement, etc.
- **Renforcement du pouvoir économique des femmes** : lutte contre la précarité économique, notamment des familles monoparentales et des femmes travaillant dans l'emploi informel, accès aux ressources foncières, soutien aux femmes dans le secteur agricole (accès aux revenus et aux instances décisionnelles - comités de gestion), soutien à l'entrepreneuriat féminin, appui au secteur formel et informel et non-rémunéré du *care* (petite enfance, adultes en situation de dépendance, personnes en situation de handicap, etc.), etc.
- **Accès aux droits** : développement de campagnes de plaidoyer sur l'égalité entre les femmes et les hommes, appui à la structuration et au développement des mouvements féministes, etc.

La thématique des DSSR, sur laquelle la France s'impliquera particulièrement dans le cadre du Forum Génération Egalité, sera la thématique phare de cet appel à projet, avec une majorité des financements qui lui seront destinés, sans pour autant que le pourcentage dédié aux DSSR soit contraignant ou éliminatoire, l'objectif étant de soutenir les acteurs OSC féministes et des projets de qualité.

En outre, afin de pouvoir répondre aux défis multiples que la COVID-19 va générer en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, il est proposé de cibler des thématiques qui permettront d'apporter une réponse adaptée aux besoins des femmes dans le cadre de la pandémie, en utilisant le levier des associations féministes.

- Périmètre géographique

L'appel à projets s'adresse à tous les pays en développement, que ce soit en Afrique, au Proche et Moyen-Orient, en Asie ou en Amérique Latine avec une concentration des financements sur les OSC du continent africain (y incluse l'Afrique du Nord) à hauteur de 65%.

Les 35% restants devront être dédiés aux OSC situées dans les pays d'Asie, du Proche-Orient, d'Amérique Latine dans le but de permettre des échanges entre OSC du sud. L'ensemble de ces zones géographiques devra être couverte, mais il n'est pas exigé des OSC soumissionnaires qu'elles aient une présence dans chacune de ces zones.

- Articulation avec les projets déjà existants sur cette thématique

L'offre des soumissionnaires devra tenir compte des projets existants afin d'éviter les doublons et/ou de créer des synergies si pertinent. En effet, l'AFD finance déjà un certain nombre de projets dans le domaine des DSSR et des VBG au Sahel et en Afrique de l'ouest et centrale. D'autres pays que la France sont déjà engagés sur le sujet, sous différents formats, certains avec la mise en place de fonds ad hoc, notamment aux Pays-Bas (lancement du fonds « Leading from the South ») et au Canada

(lancement du « Equality Fund » en 2019), de même que certaines agences onusiennes, telles que l'UNFPA, ou d'autres acteurs régionaux comme l'OOAS. Le consortium ou l'OSC sélectionnée devra se

3. Montant de la subvention et répartition du financement

Cet appel à projets portera sur une enveloppe de subvention égale à 15 MEUR TTC.

Le dispositif de financement des OSC des Suds devra allouer des montants situés dans une fourchette allant de 5 000€ à 250 000€, permettant à tout type d'association féministe des Suds ayant été validées après réalisation des diligences lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT), de pouvoir en bénéficier. En effet, l'AFD vise le double objectif de (i) financer les petites OSC qui ne sont actuellement pas éligibles à d'autres guichets, pour des montants aussi élevés et de (ii) financer les structures et projets les plus pertinents. Un équilibre entre financements de très faible montant d'une part, et de moyen montant d'autre part, sera recherché afin de pouvoir soutenir des petites structures en dehors du périmètre des financements classiques, sans toutefois démultiplier ce type d'appui afin de garantir la faisabilité du projet dans son exécution.

88% des financements minimum iront aux OSC du sud pour du financement d'activités et de fonctionnement ainsi que pour les activités de renforcement de capacités, de capitalisation/mise en réseau/échanges de pratique et de communication. 50% des financements a minima seront versés aux OSC des Suds pour couvrir leurs frais de projets opérationnels ou organisationnels et/ou de structure. Les OSC ayant tant besoin de fonds que de renforcement de capacités, les appuis devront être ajustés en fonction des structures appuyées, avec les objectifs conjoints de flécher le maximum possible sur le financement direct des OSC et celui d'assurer le renforcement des capacités des structures. Il sera, en outre, nécessaire d'assurer une capitalisation de qualité sur ce projet pilote.

Les offres rétrocédant une part importante du financement aux ONG locales tout en assurant un renforcement de capacités de qualité seront privilégiées.

Cette enveloppe devra permettre de financer l'ensemble des coûts relatifs aux objectifs du consortium, en incluant les frais de la structure porteuse pour gérer les fonds, y compris les frais administratifs/coûts indirects, ainsi que les frais liés aux activités transversales de renforcement de capacités, à la capitalisation et à la communication.

L'AFD prend en charge l'intégralité des coûts du projet, un cofinancement n'est donc pas demandé.

4. Durée d'exécution

La durée globale du projet serait de 4 ans, avec la possibilité de financer des OSC sur des durées plus courtes, en fonction des projets, au sein de ce cadrage global.

5. Mode opératoire

- Fonds inter-médié par un consortium ou une ONG

L'appel à projets a vocation à sélectionner l'OSC ou le consortium composé d'OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays du Sud et/ou de fonds féministes possédant un domaine d'expertise pertinent (sans limite du nombre de membres) qui gèrera l'intégralité de l'enveloppe des 15 MEUR à destination des OSC féministes des Suds.

Ainsi il s'agit pour les structures candidates de formuler des propositions de projets de dispositifs de financement et d'accompagnement d'OSC féministes des Suds, mais *in fine* une seule proposition sera retenue.

Le consortium d'OSC ou l'OSC attributaire sélectionnera les OSC du sud selon des modalités qui auront été exposées dans son offre. A noter que ce mécanisme de sélection devra être suffisamment précis pour assurer le filtrage des OSC féministes pertinentes, sans pour autant être trop contraignant, au risque sinon de se détourner de l'objectif de l'AAP (soit capter les OSC du sud qui ne bénéficient pas de fonds habituellement, car insuffisamment préparées pour répondre à des appels à projets). L'AFD donnera un avis de non objection (ANO) sur les TdR de l'outil/des outils de financement à destination des OSC des Suds ainsi que sur la sélection finale.

L'appel à projet est ouvert aux ONG françaises et internationales, qui y répondront en spécifiant les autres membres du consortium (pour celles qui souhaitent se grouper) et la répartition des rôles et responsabilités au sein du consortium.

L'OSC cheffe de file du consortium retenue / l'organisation sera l'interlocutrice de l'AFD et des OSCs des suds partenaires.

- Missions du consortium ou de l'organisation

Le consortium/l'OSC aura les principales missions suivantes :

- **Identifier les ONG du Sud bénéficiaires** : dans son offre, le consortium ou l'organisation identifiera des organisations du sud féministes (étiquetées comme telles ou non, la condition étant que celles-ci soient engagées sur les thématiques pré-citées), avec lesquelles il ou elle est déjà partenaire ou qu'il lui semblerait pertinent d'associer au dispositif.

Il n'est pas attendu des soumissionnaires qu'ils établissent une liste définitive des OSC à financer. Au contraire, l'objectif de cet appel à projets étant de capter des OSC locales peu ou pas identifiées dans les projets financés habituellement, une étude de faisabilité, financée sur les fonds du projet, pourra être réalisée en début de projet (fin 2020/début 2021) afin d'établir une cartographie plus fine des structures, de leurs besoins, en articulation avec les dispositifs de financement existants, en vue de calibrer au mieux les modalités d'attribution des financements.

Le consortium ou l'organisation définira dans sa méthodologie les éléments de cadrage de cette étude de faisabilité ainsi que les critères généraux qui seront utilisés pour sélectionner les OSC locales, la répartition géographique et thématique du financement.

- **Financer les projets des OSC des Suds et assurer la bonne exécution des financements.** Le consortium sera responsable vis-à-vis de l'AFD de la gestion comptable et financière du projet et produira les rapports techniques et financiers. Il contrôlera la qualité des interventions, garantira la cohérence thématique et financière globale des projets.

- **Renforcer les capacités des OSC des Suds** identifiées dans les domaines qui leur permettront de gagner en visibilité, de structurer leurs actions, de s'enrichir des expériences et des savoirs, de gagner en légitimité et d'accéder aux financements.

- Animer les travaux et activités de partage, de **capitalisation** du projet, appuyée sur des projets de recherche opérationnelle (partage de connaissances, organisation de séminaires régionaux, lancement et animation de travaux de recherche opérationnelle etc.).

- En lien avec les travaux de capitalisation, le consortium ou l'OSC mettra en place un dispositif de **communication** autour du projet.

- Modalités transversales d'intervention

Dans leurs offres, les OSC devront également tenir compte des éléments suivants :

Logique d'intervention et méthodologie : le projet visant un véritable changement social, les notes de projets devront présenter clairement la logique d'intervention et la méthodologie choisie.

Dispositif de suivi-évaluation renforcé : le consortium devra proposer un dispositif de suivi-évaluation adapté et intégrant la dimension stratégique du genre et de transformation sociale, qui permettra notamment :

- d'assurer un suivi rapproché et fréquent des activités et de la situation ;
- d'évaluer le renforcement des capacités des OSC féministes ;
- de comprendre les changements chez les acteurs cibles ;
- de réajuster le projet si besoin ;

Le dispositif comprendra a minima :

- des indicateurs quantitatifs désagrégés par sexe et par tranche d'âge ;
- des indicateurs qualitatifs permettant de mesurer la réduction des inégalités de genre ;
- une démarche de capitalisation des acquis, voire échecs et autres enseignements du projet ;
- une évaluation finale.

Coordination et complémentarité : La coordination avec les bailleurs et autres opérateurs non étatiques actifs présents sur ces thématiques aux niveaux national et local devra être étroite, de manière à assurer des complémentarités d'actions et d'approches, de capitaliser sur les leçons apprises respectives, et ainsi d'optimiser l'appui du projet.

Pilotage et gouvernance : Les notes de concept devront présenter de façon détaillée les modalités de pilotage de l'opération et son mode de gouvernance, (i) au niveau du consortium ou de l'ONG attributaire des fonds AFD, (ii) entre le consortium/ONG et les OSC bénéficiaires, et enfin (iii) au niveau local, dans les pays d'intervention. Les propositions de projet démontreront l'articulation et la complémentarité des actions portées par le consortium ainsi que les mécanismes détaillés de pilotage et de suivi mis en place au sein du consortium pour assurer cette cohérence d'ensemble.

Renforcement de capacités des partenaires au sein du consortium : Les notes de concept devront démontrer la dynamique de renforcement réciproque entre l'OSC internationale, les OSC locales et les autres acteurs (institution de recherche par exemple) impliqués. L'appui à une définition de stratégie, l'appui à la gestion financière, administrative mais aussi au renforcement des compétences techniques feront partie des activités à financer.

Pérennisation : le renforcement de capacités et les méthodologies utilisées devront permettre de contribuer à la pérennisation des OSC visées.

Communication : le consortium devra assurer des remontées d'informations écrites, de photos et de vidéos pouvant être exploitées par l'AFD dans sa communication publique et/ou interne sur les réalisations du projet, au minimum sur les phases de lancement, intermédiaire, et de finalisation du projet. Les modalités spécifiques de la communication publique autour du projet feront l'objet de précisions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, en fonction de la sensibilité du contexte, de manière à communiquer sans mettre en risque les bénéficiaires finaux ou les opérateurs. De plus, des propositions de valorisation des résultats du projet dans les pays

d'intervention mais également auprès des acteurs français de coopération internationale seront encouragés.

- Eligibilité des membres du consortium ou de l'OSC porteuse du projet et des OSC féministes

Les fonds féministes, s'ils répondent aux différents critères d'expertise et de budget, peuvent candidater pour cet appel à projets.

Les OSC du Sud qui bénéficient déjà de fonds, qui sont par exemple bénéficiaires des Women's Fund (ex : Equality Fund) pourront candidater aux dispositifs de financement mis en place par le consortium sélectionné. Il reviendra au consortium/OSC attributaire d'évaluer la pertinence de financer des bénéficiaires déjà couverts par d'autres financements.

En revanche, l'AFD ne souhaitant pas multiplier les intermédiations, à savoir confier les fonds à un consortium qui les rétrocèderait à des fonds féministes locaux, qui les rétrocèderait à leur tour à des OSC féministes locales, car cela compliquerait le schéma institutionnel et fiduciaire et générerait des frais administratifs en cascade au détriment des bénéficiaires finaux du financement. En revanche, les fonds féministes locaux pourront (i) bénéficier d'un renforcement de capacités du consortium de l'ONG, c'est même encouragé par l'AFD, (ii) être membre du consortium, (iii) être opérateur de mise en œuvre d'une activité de renforcement de capacités en tant que partenaire/prestataire du consortium. En outre, le consortium ou l'OSC soumissionnaire aura tout intérêt à se rapprocher des fonds féministes locaux pour cibler au mieux les OSC du sud.

Enfin les organisations que l'AFD finance déjà pourront faire partie du consortium. Néanmoins l'AFD s'assurera de la capacité d'absorption des OSC qui seraient déjà porteuses de plusieurs projets sur financement AFD. Une attention sera portée au fait de ne pas venir en cofinancement d'autres projets mais bien en complément.

6. Administratif et financier

- Reporting

Il sera demandé un rapport d'exécution technique et financière annuel, ainsi qu'à échéance trimestrielle, une courte note, sur un format simple défini entre l'AFD et le consortium d'ONG (4 pages par exemple) présentant l'état d'avancement du projet et les éventuelles difficultés rencontrées. Ces notes serviront de support aux réunions de suivi trimestrielles qui se tiendront entre le consortium et l'AFD. L'AFD a pris note de la demande des OSC d'avoir un reporting qui ne soit pas trop chronophage, et est tout à fait en ligne avec cet objectif. Elle souligne néanmoins qu'une redevabilité régulière ainsi qu'une communication soutenue (via différents canaux, et sous des modalités classiques et plus innovantes) seront attendues sur ce projet porté et suivi à haut niveau. Le consortium/l'OSC est invité à tenir compte de cet impératif de redevabilité et de communication dans son offre.

- Modalités de décaissement et d'audit

Les fonds seront décaissés en plusieurs versements sur le compte projet de l'entité retenue (chef de file du consortium ou ONG) sur la base de l'état d'avancement du projet (80% de la tranche précédente) et sur présentation d'un rapport technique et financier et d'un audit de tranche ou audit annuel.

L'attributaire indiquera dans son offre les modalités de gestion des fonds (modalités de versements aux OSC sélectionnées) et d'audit envisagées pour les OSC.

- Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT)

L'entité attributaire devra réaliser des diligences sur les OSC du sud qui seront financées afin de s'assurer que les financements de l'AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d'argent ou d'activités terroristes (diligences LAB-FT).

Ces diligences seront externalisées à des cabinets d'expert.e.s. Le groupement devra faire une proposition de TdR pour cette mission, qui sera soumise à l'avis de non objection de l'AFD, pour recruter ce prestataire. Les TdR seront à envoyer à une liste de cabinets validés par l'AFD.

7. Critères de sélection du consortium

Les critères de sélection de l'OSC ou du consortium d'OSC comprendront les éléments suivants :

- Critères techniques

Le consortium d'OSC ou les OSC devront présenter les compétences et expertises suivantes :

- démontrer d'une expertise sur les enjeux de droits des femmes et des filles et de l'égalité entre les femmes et les hommes
- compétences sur le renforcement des capacités d'associations de la société civile
expérience préalable de partenariat avec des OSC locales des Suds
- expérience et compétence en matière de capitalisation (production intellectuelle et organisation de séminaires pour le partage de connaissances sud-sud)
- complémentarité entre les expertises respectives des différentes ONG dans le cas d'un consortium

- Critères financiers

Le budget annuel du projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% du budget annuel moyen de l'OSC lead du consortium ou de l'OSC seule sur les trois derniers exercices certifiés. Le montant du projet étant égal à 15 MEUR et la durée du projet égale à 4 ans, le montant annuel du projet est égal à 3,75 MEUR. Par conséquent pour pouvoir présenter une proposition, l'organisation porteuse doit disposer d'un budget annuel de 5M€ minimum.

Les autres structures qui souhaiteraient participer sans avoir le budget requis, pourront faire partie du consortium sans être en lead.

8. Calendrier prévisionnel

- **25 juin 2020** : Réunion de cadrage avec les associations françaises
- **21 juillet 2020** : Publication de l'appel à projets pour les organisations susceptibles de former le consortium d'intermédiation ;
- **21 juillet au 17 août** : Possibilité pour les OSC soumissionnaires de poser des questions sur le dossier d'appel à projet ; les réponses seront transmises au plus tard le 19 août
- **28 septembre 2020** : Date finale de remise des offres
- **Fin septembre-début octobre 2020** : Évaluation des offres et sélection du consortium d'OSC/ de l'OSC.
- **Mi-décembre** : octroi et formalisation contractuelle avec le consortium retenu
- **Mi-décembre – fin février** (durée estimative, qui sera à préciser par le consortium d'ONG dans leur offre) : faisabilité à réaliser par les ONG attributaires pour compléter l'analyse de contexte (OSC féministes en place, besoins, soutiens financiers déjà existants)
- **Mars 2021- Mai 2021** : Identification et financement des premiers projets